

**PROCES-VERBAL INTEGRAL**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 20 février 2018 à 20 heures**

**sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, Maire**

Nombre de conseillers élus : **29** Conseillers en fonction : **29** Conseillers présents : **23** (+4 procurations)

**Etaient présents** : Lucienne GILG, Mona PAJOLE, Jean-Marc SAAS, Nathalie, GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER, Bernard BOUTONNET, Sonia SCHMIDT, Christian SITTLER, Daniel WALDVOGEL, Jean-Jacques KNOPF, Claude WEIL, Florence SCHWARTZ, François LARDINAIS, Nathalie VAN THOM, Christophe FURST, Véronique BRUDER, Benoît GSELL, Christian JAEG, Etienne MARTIN, Marie-Paule MULLER et Marie-Claude PARON.

**Membres absents excusés**:Elisabeth DE MONTIGNY, Anne-Marie GINTZ, Frédéric OSTERTAG, Eric LACHMANN, (procuration donnée respectivement à Nathalie GARBACIAK, Stéphanie GUIMIER, Florence SCHWARTZ et Jacky WOLFARTH).

**Membres absents** : Guy RIEFFEL, Tania MUHLMEYER.

**Assistaient en outre** : Vincent SCHULTZ, DGS et Dominique EHRHART, responsable technique.

**ORDRE DU JOUR**

1. **FONCTIONNEMENT DE L’ASSEMBLEE**
2. ***Désignation du secrétaire de séance***
3. ***Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017***
4. ***Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de compétence***
5. ***Communiqués du Maire***
6. **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
7. ***Affaires générales***
   1. Installation du conseiller municipal M. Etienne MARTIN et affectation dans les commissions
8. ***Affaires foncières et urbanisme***
9. Bail emphytéotique avec le Conseil de Fabrique de l’église catholique de Benfeld relatif au jardin du presbytère
10. Création d'un parking rue du Général de Gaulle
11. ***Finances de la ville***
    1. Requalification du centre-ville : demande de subvention à la Région Grand Est au titre du dispositif de soutien aux investissements
    2. Contrat Départemental de développement territorial et humain

du Territoire d’action Sud

* 1. Débat d'orientation budgétaire

1. ***Personnel communal***
   1. Création de 4 postes de concierges.
2. ***Rapport des commissions***

Conformément aux dispositions des articles 2 et 3 du règlement intérieur du Conseil Municipal, il est précisé que la séance a fait l’objet des mesures de publicités prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

* Convocation des membres le 14 février 2018 ;
* Affichage à la Mairie de la convocation et de l’ordre du jour ;
* Publication par voie de presse dans le quotidien DNA.

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures. Il salue l’Assemblée, les agents des services de la Ville et donne communication des membres excusés.

1. **FONCTIONNEMENT DE L’ASSEMBLEE**
2. ***Désignation du secrétaire de séance***

**Vu** l’article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**vu** l’article 12 du règlement intérieur du Conseil Municipal ;

**le Conseil Municipal,**

**désigne**, comme secrétaire de séance, Mme Stéphanie GUIMIER.

**Adopté à l’unanimité.**

1. ***Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017***

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,

**approuve** le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017.

**Adopté à l’unanimité** (2 abstentions).

1. ***Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de compétence***

Aucune préemption n’a été effectuée pour les déclarations d’intention d’aliéner suivantes, à savoir :

* SCI VAYBE par M. Yannick TURAN pour une maison d’habitation sise 11 rue du Châtelet.
* M. NAGENRANFT Steve pour un maison d’habitation sise 3 Place de Berne.
* KS GROUPE pour un local d’activité sis 3 rue du Château.
* Consorts GUIDETTI pour une maison d’habitation sise 10 rue de Luxembourg.
* Consorts GUIDETTI pour une maison d’habitation sise 18 rue des Vosges.
* Mme AYDIN Fatma et copropriétaires pour un terrain à bâtir sis 6 faubourg de Strasbourg.
* Société JIMMOZ pour un terrain à bâtir 16 rue Rohan.
* M. CHOCAT Guillaume et Mme OMHOVERE Morgane pour un appartement si 8 rue du Général de Gaulle.
* M. FERREIRA Antonio pour une maison d’habitation sise 4 allée du Ried.

1. ***Communiqués du Maire***

**Invitations diverses et dates à retenir**

Le Maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

* Mercredi 21 février à 18h : **commission communication**
* Mercredi 21 février à 20h au cinéma Rex : **connaissance du monde** " splendeurs des lacs italiens "
* Vendredi 23 février à 20h à la médiathèque « **l’histoire de la musique et du son électronique** » par Yohannes Roussel.
* Jeudi 22 mars à 20h15 : **commission intergénération**
* Samedi 3 de 15h à 19h et dimanche 4 mars de 9h à 12h à la salle des fêtes de Benfeld **: bourse aux vêtements et puériculture**
* Samedi 3 mars à 20h30 au cercle catholique **: nouvelle revue satirique** "S'Hutzel's Cabaret" par le bushido club
* Jeudi 8 mars à 19h30 à l’école des Vosges : **réunion de quartier**
* Jeudi 15 mars à 19h30 à l'école Briand : **réunion de quartier**
* Vendredi 16 mars à 18h30 à l’Hôtel de Ville : **commissions réunies**
* Samedi 17 mars à la salle des fêtes de Benfeld à partir de 19h : **venez fêter la Saint Patrick**, soirée animée par le groupe "Ozzy et the roasted coasts"(billetterie et prévente repas à l’Office de Tourisme)
* Mercredi 21 mars à 19h30 au club house de la salle des sports : **réunion de quartier**
* Mercredi 21 mars à 20h au cinéma Rex : **connaissance du monde** "Transsbierien 2, Moscou, Baïkal, Mongolie et Pékin"
* Vendredi 23 mars à la médiathèque à 18h30 **"restitution des musiques électroniques"**
* Samedi 24 mars à 9h : **Ochterputz.** Rendez-vous aux ateliers municipaux, faubourg du Rhin
* Mardi 27 mars à 18h à l'Hôtel de Ville : **Conseil d'Administration du CCAS**
* Mardi 27 mars à 20h à l’Hôtel de Ville : **Conseil Municipal**

II) DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. ***Affaires générales***
   1. **Installation du conseiller municipal M. Etienne MARTIN et affectation dans les commissions**

Suite à la démission de M. Eric VILMAIN en date du 1er janvier 2018 et au désistement de Mme Michèle BOUDERBALA, M. Etienne MARTIN, suivant de la liste « Une nouvelle dynamique pour Benfeld » est installé dans ses fonctions de conseiller municipal avec effet immédiat.

En vertu du principe de représentation proportionnelle, il est proposé que M. Etienne MARTIN remplace M. Eric VILMAIN dans les commissions suivantes :

* la commission intergénération-scolaire,
* la commission cadre de vie-prévention-sécurité
* la commission communication.

M. Etienne MARTIN souhaite intégrer la commission cadre de vie.

Etant donné que M. Etienne MARTIN n'intègre qu'une seule commission, M. Benoît GSELL conseiller municipal de la liste "Une nouvelle dynamique pour Benfeld" souhaite siéger dans la commission communication.

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,

**approuve** les désignations de M. Etienne MARTIN dans la commission cadre de vie et de M. Benoît GSELL dans la commission communication.

**Adopté à l’unanimité.**

1. ***Affaires foncières et urbanisme***
2. **Bail emphytéotique avec le Conseil de Fabrique de l'Eglise catholique de Benfeld relatif au jardin du presbytère**

M. Bernard BOUTONNET, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du réaménagement du centre-ville, la création d'un jardin public est envisagée dans l'actuel jardin du presbytère, à l'arrière du monument aux morts.

Une partie de l'emprise du projet étant propriété de la Paroisse Catholique, il est proposé au Conseil de souscrire un bail emphytéotique avec la Paroisse afin que cet espace puisse devenir une place publique.

M. le Maire rappelle la teneur du projet en présentant le plan de l'aménagement envisagé.

M. Christian JAEG fait remarquer que deux ifs remarquables se trouvent dans le jardin du presbytère et qu'il serait souhaitable de les préserver.

M. le Maire répond que nous avons une équipe de professionnels qui dans la mesure du possible préserveront ces deux ifs.

**Entendu** les explications de M. Bernard BOUTONNET, Adjoint aux travaux,

**le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,

* **approuve** la conclusion d'un bail emphytéotique avec le Conseil de Fabrique de l'Eglise catholique de Benfeld pour la parcelle dont il est propriétaire, cadastrée section AA numéro 13 d'une superficie de 537 m², pour une durée de 99 ans, aux frais de la commune ;
* **autorise** M. le Maire à signer les documents relatifs à la conclusion de ce bail emphytéotique.

1. **Création d'un parking au centre-ville**

M. Bernard BOUTONNET, Adjoint au Maire, expose que suite à la préemption de la propriété Reibel, rue du Général de Gaulle, dans le but de créer un parking, le projet d'aménagement est désormais soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Compte-tenu des contraintes liées au périmètre de protection des immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques, il convient de préserver la partie donnant sur la rue du bâti existant.

Le projet prévoit que cette maison soit vendue et que les bâtiments situés à l'arrière soient démolis afin de libérer une superficie permettant la création d'une quinzaine de places de stationnement.

Le coût de l'équipement est estimé à 295 000 € TTC (achat de la propriété et aménagement).

M. le Maire précise que la réalisation de ce projet permettra de maintenir le nombre de places de stationnement ce qui s'avère déterminant dans l'objectif de redynamisation du centre-ville.

M. Benoît GSELL regrette que le projet prévoit la démolition de la maison située à l'arrière du terrain car il estime qu'elle est plus intéressante, d'un point de vue architectural, que celle située à l'avant.

En outre, M. GSELL estime qu'au vu du nombre de commerces qui ferment au centre-ville, il ne lui semble pas opportun de dépenser près de 300 000 € pour la création d'un parking.

M. le Maire rappelle que lors de la décision de préempter cette propriété le Conseil s'est déjà prononcé en faveur de ce projet. Ainsi, le Conseil traduit sa volonté de donner les moyens en infrastructures permettant la revitalisation du centre-ville.

Il précise, en outre, que globalement les centres-villes sont plutôt en regain d'activité.

**Entendu** les explications de M. Bernard BOUTONNET, Adjoint aux travaux,

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,

* approuve le projet présenté pour un montant de 295 000 € ;
* approuve l'acquisition de la propriété qui fait actuellement l'objet d'un portage par l'Etablissement Public Foncier d'Alsace suite à la décision de la Commune de préempter ;
* autorise M. le Maire à solliciter la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour un montant de 84 651 €.

**Adopté par 24 voix pour, 2 voix contre (1 abstention).**

1. ***Finances de la ville***
2. **Requalification du centre-ville : demande de subvention à la Région Grand Est au titre du dispositif de soutien aux investissements**

**Vu** la délibération du 28 février 2017, approuvant le projet de requalification du centre-ville ;

**vu** le dispositif de la Région Grand Est de soutien aux investissements intercommunaux et locaux à l’échelle intercommunale parmi lesquels les aménagements urbains et paysagers ;

**Entendu** les explications de M. Jean-Marc SAAS, Adjoint aux finances,

**le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,

autorise M. le Maire à solliciter la participation financière de la Région Grand Est au titre du dispositif de soutien aux investissements intercommunaux et locaux à l’échelle intercommunale, à hauteur de 299 680.78 €.

**Adopté à l’unanimité.**

1. **Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire d’action Sud**

Madame Lucienne GILG, Adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d’approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d’action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

* les enjeux prioritaires du territoire d’action Sud ;
* les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
* les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

**Exposé des motifs : l**e Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain. L’année 2017 a été consacrée à la co-construction d’une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l’aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir. Il s’agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d’effet levier sur l’attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun. Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires.

Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu’elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d’attractivité, le Fonds d’innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques. Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 - 2021. Il s’inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l’objet d’un suivi par l’ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d’un conseil de territoire d’action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l’Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s’inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d’Action Sud sont les suivants :

* Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
* Conforter les filières courtes et d’excellence
* Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
* Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l’emploi
* Assurer la réussite éducative et l’épanouissement des jeunes
* Adapter le territoire à l'avancée en âge
* Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l’échelle du territoire d’action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l’engagement à travailler ensemble.

Suite à une question de M. Christian JAEG, M. le Maire indique les projets qui pourraient être éligibles : il s'agit du réaménagement du centre-ville et dans un autre registre, de la création d'un plateau sportif en collaboration avec le Collège.

**Vu** le Code Général des collectivités locales ;

**vu** la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

**vu** le projet de contrat de développement territorial et humain  du territoire d’action Sud ;

**considérant** l’intérêt pour la commune de s’engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin ;

**entendu** les explications de Mme Lucienne GILG, Adjointe au Maire ;

**le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,

**DECIDE**

* **d’approuver** le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d’action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
* les enjeux prioritaires du territoire d’action Sud ;
* les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
* les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
* **d’autoriser** monsieur le Maire à signer la convention correspondante ;
* **de charger** monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération

**Adopté à l’unanimité.**

1. **Débat d'orientation budgétaire 2018**

M. le Maire présente le rapport d'orientation budgétaire (adressé aux conseillers (ères) avec la convocation à la présente séance, également jointe en annexe).

Au vu de la situation financière de la ville, M. Christian JAEG estime qu'il n'y a pas lieu d'augmenter la fiscalité locale de 1 % tel que le propose M. le Maire.

M. le Maire répond qu'il préfère proposer une hausse modérée mais régulière. Une augmentation des taux de 1 % ne représente que 2,70 € par habitant.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2312-1,

**Vu** le Rapport d'Orientation Budgétaire,

**Considérant** qu'aux termes de l'article susvisé, dans les communes de 3500 habitants et plus, le Rapport d'Orientation Budgétaire donne lieu à un débat au Conseil Municipal, qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

**le Conseil Municipal,**

après en avoir débattu,

**prend acte** des orientations budgétaires 2018.

1. ***Personnel Communal***
   1. **Création de 4 postes de concierges et attribution de logements de service**

Madame Lucienne GILG, Adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal la situation des postes de concierges à la Résidence pour Personnes Agées ainsi qu'à l'école Rohan.

Suite au départ en décembre 2016 de la résidence pour Personnes Agées de monsieur et madame BOZINOVIC qui occupaient le poste de concierge, la ville de Benfeld a installé un nouveau couple à savoir Monsieur et Madame HALITI. Actuellement, la mise à disposition gratuite du logement est accordée en contrepartie de travaux et services à effectuer par le couple au sein de la résidence (entretien des espaces verts, intendance de la résidence en l'absence du personnel de la ville, astreintes…).

Par ailleurs des postes similaires existent au sein de l'école Rohan pour Monsieur et Madame FRECH qui occupent un logement de concierge. Contrairement au couple HALITI, ces derniers payent un loyer à hauteur de 213 euros.

Néanmoins, il convient que les prestations effectuées par ces concierges soient rémunérées. Afin de maintenir l’équilibre financier actuel, le niveau des loyers augmentera du même montant que les rémunérations instaurées. Ainsi l’opération sera financièrement neutre.

Ce nouveau dispositif implique la création de postes de concierges non titulaires et une revalorisation des loyers.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**vu** le code général de la propriété des personnes publiques,

**vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**vu** la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, relative à la fonction publique territoriale et portant modifications de certains articles du Code des communes et notamment l’article 21,

**vu** le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement,

**vu** l’arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d’occupation précaire avec astreinte pris pour l’application des articles R.2124-72 et R. 4121-3-3 du code général de la propriété des personnes publiques,

**vu** les dispositions du décret n°2012-752 du 9 mai 2012 et le décret N°2013-651 du 19 juillet 2013 portant réforme du régime des concessions de logements, codifiées aux articles R2124-64 et suivants du code de la propriété des personnes publiques,

**vu** l'existence des postes de concierges, les contraintes liées à ces postes et l'occupation des logements d'habitation,

**entendu** les explications de Mme Lucienne GILG, Adjointe au Maire,

**le conseil municipal,**

après en avoir délibéré,

**DECIDE**

* **la création** de 4 postes d'adjoints techniques non titulaires dont 2 postes avec une quotité de 10 heures par mois (Ecole Rohan) et 2 postes avec une quotité de 8 heures par mois. (Résidence pour Personnes Agées),
* **de fixer** comme suit la liste des emplois de la collectivité pour lesquels un logement de fonction peut être attribué par convention d'occupation précaire avec astreinte:
* Emploi : adjoint technique non titulaire faisant fonction de concierge à l'école Rohan

– Situation du logement : logement de l'école Rohan

– Consistance du logement : 4 pièces, cuisine, salle de bain, garage

– Conditions financières : loyer de 371 €.

* Emploi : adjoint technique non titulaire faisant fonction de concierge à la Résidence pour Personnes Agées

– Situation du logement : logement de concierge de la Résidence pour Personnes Agées

– Consistance du logement : 3 pièces, cuisine, salle de bain, garage

– Conditions financières : loyer de 126 €

**Adopté à l’unanimité.**

1. ***Rapport des commissions***

**Mme Lucienne GILG**, Adjointe au Maire,présente le rapport de la réunion de la commission cadre de vie, prévention et sécurité du 17 janvier dernier.

Elle précise qu'en matière de **sécurité** à l'école Briand, il est proposé, en accord avec la directrice, de déplacer la barrière existante à l’entrée de la cour d’école.

Résultats d'une enquête "Label villes et villages fleuries**"** sur l’évolution et le coût du **fleurissement** : le budget moyen des villes de notre importance est de 39 000 € alors qu'à Benfeld la dépense annuelle est de 25 000 €, soit un coût moyen par habitant de 4.17€. A ce jour la ville a mis en place 40% de plantations vivaces et 60 % en fleurissement annuel. L’objectif de l’équipe est de réduire l’annuel et surtout d'optimiser l’arrosage automatique.

Mme Lucienne GILG informe l'assemblée que la peinture des décorations de Pâques se fera par une équipe de bénévoles.

Concernant le projet de **règlement des terrasses** au centre-ville, plusieurs chartes ont été étudiées et des propositions ont été faites par la commission.

Les **canisettes** défectueuses seront remplacées, des sachets seront disponibles en mairie. La commission continuera cette action par le truchement du Benfeld.Com.

Mme GILG informe le conseil que le matériel pour les **contraventions électroniques** est en commande.

Une étude sur la **vidéo protection** est également en étude ; les rues concernées sont la rue du Général de Gaulle, place de la République jusqu’à la place Briand et la rue Clémenceau.

L'opération **Ochterputz** aura lieu le samedi 24 mars.

**Mme Stéphanie GUIMIER**, Adjointe au Maire,présente le rapport dela commission culture qui s’est réunie le 15 février dernier.

Le bilan du **calendrier de l'Avent** a été évoqué concernant les photos exposées sur le thème des animaux et les animations proposées chaque soir.

Un bilan sur le **concours de bredele** sans beurre qui a eu lieu en fin d'année a été fait et des propositions de thème pour la prochaine saison ont été évoquées.

Mme GUIMIER évoque l’**exposition d’artistes** proposée pendant le week-end de Pâques et le week-end suivant à la Villa JAEGER. Le "Photo Club du Ried" et "L'atelier d’artistes peintres amateurs de Benfeld" s'associent pour cette exposition dont le vernissage se tiendra le samedi 31 mars à 16h. L'opération chasse aux Trésors est reconduite le lundi de Pâques par la commission culture.

Le **Jeudi des Arts** se déroulera le 10 mai au centre-ville et la commission a validé à cet effet le règlement et examiné les nouvelles demandes.

Mme GUIMIER précise que les **Journées d'Octobre** sont fixées du 18 au 21 octobre avec le thème du jardin. Les conditions et droits d’inscription ont été validées.

La **programmation des prochaines soirées culturelles** s'annonce comme suit :

Rock’n’Ried le samedi 21 avril en soirée et le dimanche 22 avril après-midi. Le spectacle de fin d’année de l’École de Musique, Danse et Théâtre se tiendra le samedi 9 juin à 18h. La fête de la musique intercommunale se prépare pour le 23 juin, conjointement avec l’Animation Jeunesse locale. Le Feu d’artifice sera tiré le 14 juillet à budget identique.L'adjointe informe l'assemblée qu'un grand spectacle historique se prépare, en collaboration avec l’association Project’Ill, dans le jardin du presbytère, dans le cadre de la **Fête du Stubbehansel,** du 10 au 17 août, pour 7 représentations en soirée.

Le 14 octobre se déroulera un concert "Flûte Alsace".

Mme GUIMIER conclue en informant qu'un hommage sera rendu à **Jacques Brel** le samedi 3 novembre à l'occasion des 40 ans de sa mort.

**M. le Maire** indique que le caractère exceptionnel des festivités du Stubbehansel 2018 participe de la valorisation de la ville à travers la commémoration d'une page importante de l'histoire locale, au temps où Benfeld était la 2e ville fortifiée du département. Il remercie les conseillers(ères) engagés dans cette aventure humaine.

**Mme Nathalie GARBACIAK**, Adjointe au Maire, adresse ses remerciements aux conseillers(ères) qui ont pris part à l'organisation de la cavalcade carnavalesque des enfants, le 13 février dernier.

1. ***Questions du groupe " Une nouvelle dynamique pour Benfeld"***

M. le Maire informe l’assemblée qu’il a été destinataire de deux questions de M. Benoît GSELL, au titre du groupe "une nouvelle dynamique pour Benfeld":

1. *Nous souhaiterions avoir connaissance des DPE (diagnostic de performance énergétique) de l’ensemble des bâtiments publics de la commune. Ces DPE devraient donner lieu à une réflexion et une stratégie pluriannuelle d’actions. Enfin, pourquoi ces DPE ne sont-ils pas affichés à l’attention du public dans les différents lieux concernés ?*

M. le Maire répond que l'affichage des DPE est une formalité qui implique des coûts en matière de panneaux d'affichage au niveau des nombreux bâtiments concernés. Il indique que les DPE sont disponibles en Mairie et qu'ils peuvent être communiqués à la demande.

M. le Maire expose en outre que la notion d'économie d'énergie est prise en considération à l'occasion des projets d'aménagement de bâtiments mais les objectifs de maîtrise des dépenses et de la fiscalité ne permettent pas d'améliorer à court terme la situation de tous les bâtiments communaux (cela n'est donc pas d'actualité).

1. *Nous redemandons la mise en place d’un stop ou d’un cédez le passage à la sortie de la rue du Luxembourg sur la rue Rohan Cd5. Compte tenu de la dangerosité et en cas de refus de mise en place, nous demandons que la mise en danger en toute connaissance soit actée dans le PV du conseil.*

M. le Maire répond que cette question a fait l'objet de débats en commission cadre de vie et qu'il ne souhaite pas remettre en cause arbitrairement une décision étudiée en commission. A cet effet M. le Maire propose à M. GSELL de participer aux travaux des commissions afin de pouvoir prendre part au débat. Cela évitera de poser, lors des séances de Conseil Municipal, des questions déjà étudiées en commission.

Quant à la mise en danger, cela relève de la responsabilité des automobilistes, personne ne peut assumer cette responsabilité à leur place.

L’ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h30.

La Secrétaire de séance, Le Maire,

Mme Stéphanie GUIMIER M. Jacky WOLFARTH.